



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 février 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-six février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**  
Nombre de conseillers municipaux présents : **24**  
Nombre de votes contre : **0**  
Nombre d'abstentions : **0**  
Nombre de votes pour : **28**  
Nombre de suffrages exprimés : **28**

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 février 2020

**Présents** : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Héléne LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÜN, François LENHARD, Michèle LUCAS, Jean-Louis TOURET, Nadège FONTAINE, Évelyne CAU, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN.

**Absents excusés** :

Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,  
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Héléne LORME,  
Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE.

**Absent** :

Daniel HOAREAU.

Début de la séance : **19h00**

Fin de la séance : **22h00**

Secrétaire : **Jenny OLLIVIER**

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**DL.20.022 - Recouvrement de l'état des fermages dus par les preneurs à bail et de l'état des indemnités d'occupation temporaire des terres dues par les exploitants ayant passé une convention avec la Commune pour l'année 2018/2019**

**Guillaume GUERRÉ expose** :

Considérant la délibération en date du 1<sup>er</sup> février 1985,

Considérant les conventions et les baux passés entre Monsieur le Maire et les agriculteurs qui exploitent les terres de la Commune,

Après présentation en commission générale du 17 février 2020, il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'arrêter l'état des fermages dû pour la période culturale 2018/2019 par l'exploitant ayant conclu un bail avec la Commune au montant de 45,26€
- 
- d'arrêter l'état des indemnités d'occupation temporaire du patrimoine foncier de la commune dû par les exploitants pour la période culturale 2018/2019 au montant de 1013,20€
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Conseiller Municipal délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire assurant sa suppléance, à signer le bail et les conventions pour l'année culturale 2019/2020
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Conseiller Municipal délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire assurant sa suppléance, à renouveler avec chaque agriculteur concerné les conventions pour l'année culturale 2019/2020

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le **02 MARS 2020**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

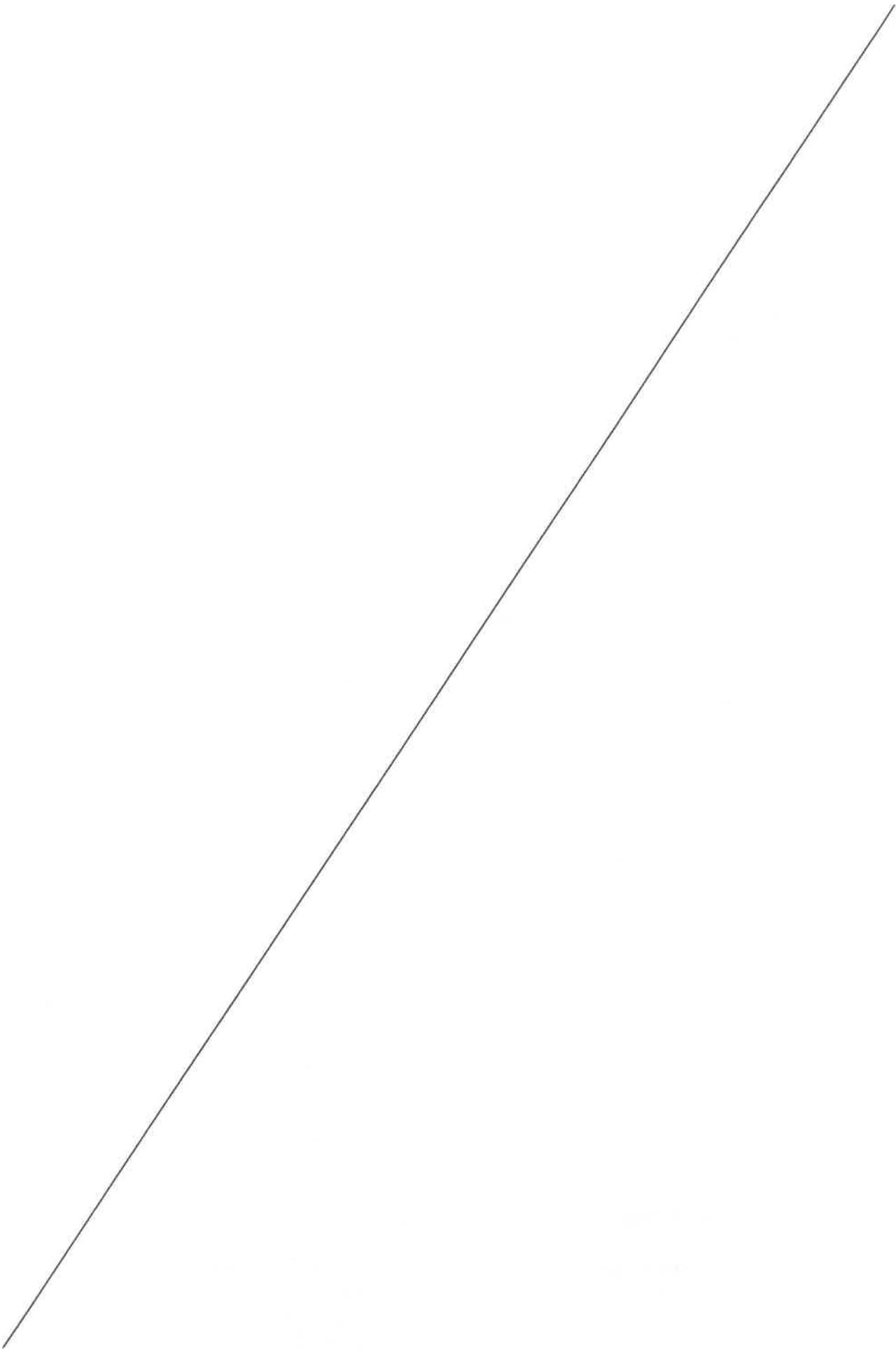
Publication le : **02 MARS 2020**

Notification le : **02 MARS 2020**



**02 MARS 2020**

Le Maire  
Christian DUMAS



## Acte à classer

DL-20-022

**1**

En préparation

**2**

En attente retour  
Préfecture

**3**

> AR reçu <

**4**

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2020-03-02T16-55-41.00 ( MI222187078 )

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20200302-DL-20-022-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Recouvrement de l'état des fermages dus par les preneurs à bail et de l'état des indemnités d'occupation temporaire des terres dues par les exploitants ayant passé une convention avec la commune pour l'année 2018/2019

Date de décision : 02/03/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public  
3.5.3. Autres actes.

Acte : DL.20.022-ADT-recouvrement état des fermages dus par preneurs à bail.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/03/20 à 16:55

Par LE TUMELIN Sylvie

Transmis

Date 02/03/20 à 16:55

Par LE TUMELIN Sylvie

Accusé de réception

Date 02/03/20 à 17:03